

PROTOCOLE D'ACCUEIL COVID-19

Lycée Pierre de La Ramée



Sommaire

Préambule	2
Contraintes	2
Mesures sanitaires	2
Contraintes locales	2
Organisation	2
Circulation au sein de l'établissement	3
Aménagements intérieurs	4
Respect des consignes sanitaires	5
Enseignements spécifiques	5
Adaptations pédagogiques	6
Objectifs pédagogiques	6
Modalités mises en place	6
Communication	7

PREAMBULE

Suite à l'annonce du déconfinement progressif du 13 avril 2020 par Monsieur Le Président de La République, une réflexion a été menée par l'équipe de direction et l'inspectrice référente de l'établissement afin d'anticiper le retour des élèves et des personnels ainsi que la reprise des cours. Cependant, ce n'est que fin mai que l'annonce ministérielle a entérinée l'ouverture des lycées et collèges de l'ex département rouge au 2 juin.

Ce présent protocole prend son assise sur celui du collège. La réflexion a été concertée (avec les parents et l'ensemble des personnels) et affinée au fil de l'actualité. Elle est fondée sur l'application des mesures sanitaires, du cadre national et des contraintes locales et a abouti à l'élaboration d'un protocole d'accueil, d'un guide à destination des élèves ainsi que d'un guide à destination des parents.

Il a pour objectif de définir d'une part les modalités organisationnelles liées à l'application des mesures sanitaires et aux spécificités locales et d'autre part de déterminer les adaptations pédagogiques qui en découlent. Notre choix s'est fixé sur une solution viable et pérenne qui tient compte de l'aspect progressif du déconfinement et de l'évolution des effectifs tout en maintenant la configuration des emplois du temps afin de ne pas déstabiliser les élèves.

CONTRAINTES

MESURES SANITAIRES

- Le maintien de la distanciation physique (masques)
- L'application des gestes barrières
- La limitation du brassage des élèves (favoriser la traçabilité)
- La limitation des déplacements
- Le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels
- La formation, l'information et la communication

CONTRAINTES LOCALES

- Gestion des espaces
- Statut de lycéen
- Capacité d'accueil du service de restauration
- Capacité en ressources humaines pour l'entretien des locaux

ORGANISATION

- **L'entrée et la sortie des élèves** se font par deux portillons différents. Les enseignants du lycée rentreront par la porte de loge ou par les portillons élèves s'ils sont ouverts et se dirigeront vers la l'accueil.

- **Un sens de circulation** a été défini pour le déplacement des élèves et des personnels afin de limiter et d'éviter tout retour en arrière et tout croisement : par un marquage au sol dans la cour et un affichage signalétique dans les locaux. Le parcours de l'élève est retracé dans un guide lycéen joint en annexe. Hors présence d'élèves, les personnels sont autorisés à emprunter le parcours à l'envers.

- **Dès leur arrivée** devant le lycée (07h30), les élèves doivent
 - porter un masque
 - se désinfecter les mains
 - se rendre directement dans la cour (aucun rassemblement ne sera autorisé)

- **Dès la sonnerie**, les élèves montent en classe directement en respectant les gestes barrières, la distanciation physique. Du gel hydroalcoolique est à disposition à l'entrée de chaque bâtiment.

- Concernant les récréations et les pauses méridiennes et fin de journée (dernière heure de la ½ journée) les enseignants gèrent sur l'étage la sortie des élèves salle par salle en commençant par la salle la plus proche de la sortie et en respectant la distanciation physique.

- L'accès aux salles réservées aux personnels disposent d'une capacité d'accueil maximale qu'il est nécessaire de respecter ; le nombre de salles est en nombre suffisant pour les accueillir.

- **L'accès à l'établissement aux parents et personnes extérieures** est réglementé :
 - il faut appeler au préalable le lycée et formuler sa demande.
 - si la demande nécessite un déplacement sur les lieux, il faudra prendre rendez-vous et appliquer les mesures sanitaires.
 - aucune entrée ne sera acceptée sans rendez-vous et sans que la personne ayant demandé le rendez-vous soit présente à l'accueil (fiche annexe du protocole)

- **L'accès aux toilettes** est réglementé et limité :
 - les élèves respecteront le nombre maximal de personnes dans les sanitaires. Le cas échéant, ils attendront à l'extérieur en respectant la distanciation physique ; le port du masque est obligatoire.
 - l'accès aux sanitaires n'est autorisé que pendant les récréations.

- **L'accès à l'infirmerie** est réglementé
 - Les élèves attendront (en respectant la distanciation physique) **devant la porte** que l'infirmière vienne les chercher (selon l'emploi du temps affiché).

- Si un élève est malade, l'enseignant le signale à la vie scolaire via Pronote. Un AED va le chercher et l'emmène à l'infirmerie.
- **La salle de réunion située près de l'infirmerie (sur le temps de présence de l'infirmière) est défini** comme **salle d'isolement** pour les cas suspects. En l'absence de l'infirmière, **le bureau de la vie scolaire (bâtiment A)** sera la salle de substitution.
- Le protocole sanitaire est à respecter en cas de suspicion de covid-19.

👉 **L'accès à l'ascenseur** est réglementé

- L'élève autorisé à prendre l'ascenseur s'adressera à la vie scolaire. Un adulte référent accompagne l'élève selon les modalités fixés dans les consignes particulières. le port du masque est obligatoire pour les personnes empruntant l'ascenseur. La désinfection des touches du clavier est demandée à l'aide des lingettes du kit fourni aux personnels.

AMENAGEMENTS INTERIEURS

👉 **Les cours sont localisés** sur différentes parties de l'établissement pour favoriser la désinfection des autres parties par les agents chaque journée et éviter la contamination de l'ensemble des locaux.

👉 **Les portes des bâtiments et des salles** restent ouvertes pour éviter toute contamination et propagation du virus par contact des ouvrants et poignées.

👉 Concernant **les élèves qui n'ont pas d'ordinateur ni de connexion internet**, il est envisagé d'ouvrir une salle informatique pour qu'ils puissent travailler sur cet outil dans la limite du nombre de places liées à l'application des mesures sanitaires. Cette disposition est complémentaire aux temps de classe au lycée.

👉 **Un aménagement des salles de classe** a été défini dans la stricte application des mesures sanitaires :

- la superficie de la salle déterminera le nombre maximum d'élèves dans le respect des 4m² par élève.
- les tables seront espacées d'au moins un mètre.
- un groupe d'élèves par salle avec une rotation des enseignants.
- un plan de classe sera défini pour chaque groupe par l'enseignant qui les a la 1^{ère} heure de cours afin de pouvoir faciliter l'identification des élèves en cas de contamination.
- chaque élève gardera la même table durant toute la journée de présence dans l'établissement.
- l'utilisation de matériel collectif est à proscrire ainsi que les échanges de matériels entre élèves
- la distribution de photocopies est à proscrire. L'élève viendra avec son propre support pour la trace écrite.
- favoriser le travail avec fenêtres ouvertes si les conditions le permettent.

👉 **La vie scolaire** sera organisée autour des gestes barrières et de la distanciation physique

- Plexiglass et gel hydro-alcoolique à la disposition du personnel.
- Les élèves n'auront pas accès au bureau de la vie scolaire, l'espace y étant très restreint. Toute demande sera prise devant la porte de la vie scolaire et traitée par la CPE et les AED par la suite.

RESPECT DES CONSIGNES SANITAIRES

- Les AED veillent au respect des consignes sanitaires comme tous les membres du personnel.
- **Du gel hydro-alcoolique sera mis à la disposition du personnel et des élèves à l'entrée des bâtiments et de chaque salle.** Lors de l'entrée en classe le professeur se désinfectera les mains et se chargera d'en remettre à chaque élève afin d'éviter que tous les élèves y touchent. Cela implique que le professeur, pour la première heure de la ½ journée et pour l'heure qui suit la récréation arrive 10 min avant les élèves pour les accueillir.
- **Un kit de désinfection** sera remis à chaque personnel pour assurer la désinfection de son poste de travail en arrivant dans la salle et à la fin du cours.
- L'ensemble des personnels **procède à la désinfection de leur poste de travail** selon le principe de la responsabilité individuelle et collective.
- **Tout échange (objet, nourriture, ...) entre élèves est à proscrire.**

ENSEIGNEMENTS SPÉCIFIQUES

- **Dispensés en groupes à effectifs réduits faibles**
 - pas de regroupement des parties de classe
 - l'enseignant prend une partie de classe sur chaque créneau, à tour de rôle.
- **Sciences**
 - proscrire le matériel pédagogique mutualisé
 - privilégier des démonstrations par l'enseignant ou à l'aide de vidéos
- **EPS**
 - à l'extérieur
 - dans la salle de classe (pour des apports théoriques complémentaires, pour des conseils sur la pratique hors l'établissement, ...)
- **Enseignements de spécialité pour les élèves de première générale et technologique**
 - Ces enseignements en groupe ne pourront pas être alternés sur une même journée avec les enseignements en classe entière afin d'éviter les brassages
 - Des aménagements de l'emploi du temps seront nécessaires pour respecter ces consignes sanitaires.

D'une manière générale les cours en groupe constitués de plusieurs parties de classe ne pourront pas être dispensés sauf organisation **en continu** sur une 1/2j ou journée pour éviter un brassage trop conséquent et en aucun cas sur un groupe constitué de plusieurs niveaux de classe à raison d'une fois par semaine.

ADAPTATIONS PEDAGOGIQUES

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

*-« ...l'enjeu n'est pas de finir les programmes mais **de s'assurer que les élèves maîtrisent les connaissances nécessaires pour poursuivre leur scolarité dans de bonnes conditions. Il s'agit d'éviter que les difficultés non surmontées au cours de cette année si particulière ne s'ancrent durablement.** » (circulaire de reprise)*

- cours en présentiel et en distanciel pour l'ensemble des classes avec des élèves volontaires
- maintenir une heure de vie de classe virtuelle avec toutes les classes
- mettre en place des réunions de régulation entre équipes pédagogiques et vie scolaire au besoin

MODALITÉS MISES EN PLACE

- Elles tiennent compte de l'application des mesures sanitaires et des contraintes locales.
- Un à deux niveaux par journée : les élèves volontaires assistent à l'ensemble de leurs cours en l'espace de 2 semaines.
- Une organisation viable et pérenne même si l'effectif des volontaires évolue jusqu'à 15 élèves par classe.
- Les adaptations nécessaires des emplois du temps ne seront faites que dans le cadre des contraintes sanitaires et du projet pédagogique.
- L'organisation des emplois du temps sera optimisée en fonction du nombre d'élèves volontaires maximal possible (15) et des professeurs identifiés comme « à risque » ou fragiles.
- Un AE pourra être mis à disposition en surveillance de classe si un enseignant «à risque» propose un temps de classe virtuelle sur son créneau horaire.
- Les enseignants souhaitant faire cours en classe hybride pourront être accompagnés techniquement à leur demande.

COMMUNICATION

<p>Communication personnels</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le Protocole sanitaire • Protocole d'accueil Lycée Pierre de La Ramée • Formation par l'infirmière : port du masque, gestes barrière - https://m.youtube.com/watch?v=BfVhEFyWY6w • Des affichettes thématiques sur les règles de fonctionnement à respecter (nettoyage, gestes barrières, récréation, circulation...) : https://www.education.gouv.fr/coronavirus-covid-19-reouverture-des-ecoles-colleges-et-lycees-303546
<p>Communication élèves</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Une vidéographie sur les principes d'une réouverture : https://www.education.gouv.fr/coronavirus-covid-19-reouverture-des-ecoles-colleges-et-lycees-303546 • Une formation par l'infirmière : port du masque, gestes barrière • Des affichettes thématiques sur les règles de fonctionnement à respecter (nettoyage, gestes barrières, récréation, circulation...) : https://www.education.gouv.fr/coronavirus-covid-19-reouverture-des-ecoles-colleges-et-lycees-303546 • Guide élèves lycée Pierre de La Ramée : information individuelle sur les modalités de circulation dans l'établissement • Un note d'information sur les conditions de réouverture et sur la scolarité est délivrée à chaque famille • Les professeurs et l'équipe éducative contactent les familles pour poursuivre l'enseignement à distance • Dans chaque académie une équipe dédiée peut répondre aux parents : https://www.education.gouv.fr/continue-pedagogique-des-cellules-telephoniques-academiques-pour-repondre-aux-familles-303177
<p>Communication parents</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Une vidéographie sur les principes d'une réouverture : https://www.education.gouv.fr/coronavirus-covid-19-reouverture-des-ecoles-colleges-et-lycees-303546 • Mail information reprise • Des affichettes thématiques sur les règles de fonctionnement à respecter (nettoyage, gestes barrières, récréation, circulation...) : https://www.education.gouv.fr/coronavirus-covid-19-reouverture-des-ecoles-colleges-et-lycees-303546 • Guide sanitaire parents lycée Pierre de La Ramée : information individuelle sur les modalités de la réouverture et sur la scolarité est délivrée à chaque famille • Dans chaque académie une équipe dédiée peut répondre aux parents : https://www.education.gouv.fr/continue-pedagogique-des-cellules-telephoniques-academiques-pour-repondre-aux-familles-303177

